

## DECISION DU MAIRE (15/2024)

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22-26° permettant au maire, par délégation du Conseil Municipal, de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;  
Vu la délibération n° 1 du 09 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire la possibilité de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22-26° susvisé, permettant au maire, par délégation du Conseil Municipal, de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions susceptibles d'être accordées dans le cadre des projets communaux, quels que soient la nature et le montant prévisionnel de la dépense,  
Vu le règlement d'attribution des fonds de concours Touraine Est-Vallées 2024-2032 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 7 juin 2024,  
Vu la population « DGF » de la commune de Vouvray qui s'élève à 3497 habitants,  
Vu le projet de réhabilitation de la piscine municipale,  
Vu le plan de financement suivant de cette opération :

Poste de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	1 210 097,00 €	Etat - DSIL 2024	90 578,06 €
Divers et imprévus (10 %)	121 010,00 €	Pays Loire Touraine - CRTE	300 000 €
Maitrise d'œuvre	115 261,00 €	Département - F2D	300 000 €
Etude de faisabilité	20 400,00 €	CCTEV - Fond de concours	64 970 €
AMO	20 100,00 €	Auto-financement	749 063,94 €
Etudes, plans, diagnostics, SPS, contrôle technique, publicité	17 744,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 504 612,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 504 612,00 €</b>

### Décide :

Article 1 : De solliciter auprès de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées un fonds de concours territorial à hauteur du montant total maximum soit 64 970 € afin de participer au financement de la réhabilitation de la piscine municipale.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Vouvray, le 24 octobre 2024.

Le Maire,



Brigitte PINEAU